

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul	12 00
Abonnement à l'Album mensuel, Littéraire et Musical, seul	24 00
Aux deux publications réunies	21 00
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.	
<b>PRIX DES ANNONCES.</b>	
3 lignes et au-dessous, première insertion	25 cts
3 lignes et au-dessous, deuxième insertion	15 cts
Au-dessus par ligne	10 cts
Toute insertion subséquente, le quart du prix.	
(Affranchir les lettres.)	

## VENTES PAR LE SHERIF,

Pour le district de Montréal,

PENDANT LE MOIS DE JUIN, 1847.

Dame veuve de Beaujeu vs. C. P. Marcellin, trois terres, nos. 10, 24, 28, seigneurie de Soulanges, St Ignace, 23 juin, 10 heures.

Richard V. V. Frelich vs. John Baker, moitié d'une terre, lot no. 17, St Armand, St Armand, 28 juin, 10 heures.

Louis Cyr vs. Ant. Rocher, une terre, St Hermas, Côte St Hyacinthe, St Hermas, 28 juin, 10 heures.

Séraphin Ledue vs. Vital Mallet, deux terres contiguës Pointe-Clair, sur le fleuve, Pointe-Clair, 28 juin 10 h.

Thomas O'Neil & al vs. John Dyde, deux terres, nos 14 et 15, Greenville, et un terrain rue du Collège, Montréal, bureau du Sheriff, 28 juin, 12 heures.

William McDonald vs. Archibald Ferguson, un terrain, faubourg St Antoine, rue Dorchester, bureau du Sheriff, 28 juin, 11 heures.

Beuj Hutebins vs. V. R. Lapensée, une terre, à Lachine, Lachine, 28 juin, 10 heures.

Edward Jones vs. Fredk A. Whitney, une terre, no 10 et 17, seigneurie d'Arceville, St André, 28 juin, h. 10

MAGASIN CANADIEN

## FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aquila, Marine, etc. etc.

Per anglais assortis, Hanke Best Feuillard, Boîtes de Bouches, Bûches Sec. &c. De plus, un assortiment de Quincallerie et Coutilierie. Les Marchands de la compagnie trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vu qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada.

A vendre à des conditions faciles.

W. F. LESTE,  
No. 81 Rue St. Paul, et  
70 Coin de la Place  
Jacques Cartier.

## LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être données EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants :

Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, in 8o, 35 vol. dans la collection

Do do do in 12, 70 vol. dans la collection

Do do do in 18, 100 vol. dans la collection

Do des Ecoles Chrétiennes in 12, 53 vol. dans la collection

Do des petits enfants 32o, 30 vol. dans la collection

Do des enfants pieux 32o, 50 do do do

Do de l'éducation chrétienne 50 do do do

Chaque volume se vend séparément.

—Aussi—

Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 6s. la douzaine, du do avec riche reliure et tranche dorée de 18s. à 70s. la douzaine, —DE PLUS—

Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., reçus par les premiers vaisseaux du printemps.

L. R. FABRE & CIE.

## AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avertis :

1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le paiement des arrérages de LOTS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits Lots et Ventes sont maintenant exigibles.

2. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1854, seront comme suit :

Au lieu d'un Vingtième..... UN DIXIUTIEME.

" d'un Seizième..... UN QUATORZIEME.

" d'un Douzième..... UN DIXIEME.

Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrérages sur les terrains qu'il veut commuer.

Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant ; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachetable.

Tout nouvel acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remise de ses propres lots, en payant comptant le montant de la commutation ; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les lots et ventes.

JOSEPH COMTE, Procureur.

## EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours.

Wm. McDONALD.

## ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

Avis à nos abonnés retardataires.

Nous avons encore un grand nombre de nos abonnés de la campagne qui sont en arrière. Ils voudront bien suivre les conditions de nos publications, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans leur envoi.

## BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifiés que les NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT dus sur le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit :

C'est-à-dire, Le 9e versement, ou après le 1r Juillet prochain. Le 10e versement, le ou après le 1r Septembre prochain.

Par ordre B. H. LEMOINE, Caissier.

## C. P. LEPROUON, LIBRAIRE,

RUE SAINT-JOSEPH.

VIENT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRÈS DE L'EGLISE PAROISSIALE. Il aura tous les jours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, des Prières et de Piétés, des Jouets pour les enfants, etc. Il se chargera de tout ordre et commissions de libraire pour l'Étranger.

11 mai 1847.

## A VENDRE.

3000 COTÉS de Cuir à Semelle du St. Pie et Glasgow.

1000 Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.)

500 Idem idem meilleur Cuir à Harnais.

75 Doz. Peaux, Veau français, reçues par le Sophie Moffatt.

Vache cirée, Kip, et Vache feuillée, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis.

Cuir à patente de toutes sortes. Doubures, Bordures et Bazannes idem. Cuir à Sella et à Bride, Peaux de Cochon.

Un assortiment général de Carnitures de toute espèce pour les Selliers, Vernis, etc.

J. PRATT & CIE.

## LAG CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR. Le splendide Steamer fin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE, PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN, les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, A CINQ HEURES A M. DEJEUNER A BORD. PASSAGE-TRE TRAPPE. Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports. 18 mai.

## PLANO A VENDRE.

UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valent £30, et n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera garanti de lere qualité, et restant d'accord 12 mois de suite.—25 mai.

## Établissement de Parfumerie, A NEW YORK.

305 BROADWAY, SPECIALITÉ de Savon de Toilette, Parfums Cosmétiques et Articles de Toilette en général. Le plus grand assortiment se trouve chez MOSS. (Ci-devant Roussel, 159, Broadway. L'établissement a été transporté de 159 à 305, Broadway, où on parle Français, Italien et Espagnol. Les relations commerciales entre cette ville et New York, s'étendant chaque jour, de plus en plus, nous recommandons au commerce et aux voyageurs Canadiens, l'établissement de MOSS, ci-devant Roussel, comme la meilleure maison du genre à New York. Les articles sont tous d'excellente qualité et l'établissement est en tous points digne de la grande vogue dont il jouit. Si vous visitez New York, et que vous ayez besoin de Parfums, objets de Toilette, etc., n'oubliez pas de faire une visite au No. 305 Broadway. 12 mars, 1847.

## En vente à la Librairie Canadienne

D'E. R. FABRE & CIE. RECUEIL de Jurisprudence civile du Pays, de droit écrit et coutumier par M. GUY DU ROUSSEAU DE LACOMBE, 1 volume 4o. TRAITE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, où l'on examine tout ce qui regarde la Juridiction en général ; la compétence, les Fonctions, Devoirs, Itang, Séances et Prerogatives des officiers de Judicature, etc., etc., par M. JOUSSE, 2 vols. 4o. TRAITE DES HYPOTHEQUES, par M. le BARON GRENIER, 2 vols. 4o. Rue St. Vincent, No. 3, 7 mai 1847.



## LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 30 JUIN, 1847.

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. DEBATS.

Mercrèdi, 23 juin.

Mr. Scott fait motion qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de former une administration plus efficace.

M. CHABOT.—M. l'Orateur je me lève pour secondar la motion qui est devant la chambre. Quoique la position du pays ait déjà été considérée assez mûrement à l'ouverture de cette session, et que la conduite de l'administration ait été discutée amplement, et peut-être même trop amplement pour les membres qui la composent, cependant le sujet est d'une importance si grave pour cette province qu'on ne saurait nous faire un reproche d'y revenir à deux fois. Si j'étais convaincu que le gouvernement actuel dirigé nos affaires publiques, comme elles doivent l'être, pour l'avantage et le bien-être du pays, si j'étais même justifiable d'espérer qu'il les dirigerait mieux à l'avenir, je ne viendrais pas secondar une telle motion. Mais l'histoire des derniers événements peut nous faire juger de la conduite de l'administration. Qu'avons-nous vu dans ces dernières années ? Après une lutte longue et pénible dans les deux parties du Canada, pour rendre le conseil exécutif responsable au peuple, le combat avait été enfin couronné par la victoire, et le pays avait obtenu ce gouvernement responsable tant désiré, d'abord en théorie, puis en pratique, sous le regretté sir Charles Bagot. Cet homme d'état s'entoura d'un ministère fort et puissant. Mais pendant que cette administration était à la tête du pays, il existait, comme c'est malheureusement le cas dans beaucoup de gouvernements, des conseillers secrets, de ces hommes cachés et malveillants qui ne s'efforcent que d'entraver la marche de nos affaires ; et il y avait une influence secrète, un petit conseil qui parvint à fermer les yeux au chef-gouverneur Metcalfe sur les véritables intérêts du pays. Ce conseil secret a mis tout en jeu pour influencer l'esprit de cet homme, et il n'a malheureusement que trop bien réussi. Lord Metcalfe, peu accoutumé au fonctionnement d'un gouvernement responsable, a subi cette influence fatale, et en se séparant des ministres que lui avait laissés son prédécesseur, nous a ramenés à l'ancien système, à l'état de choses qui existait avant l'introduction du gouvernement responsable dans cette province. L'administration à la tête de laquelle se trouvait mon honorable ami qui est en ce moment près de moi (M. La Fontaine) résigna en masse, à l'exception toutefois du secrétaire provincial, qui devint d'abord premier ministre, puis ensuite, le ministère entier (rires) ; c'était là le grand maître des destinées de la province (rires). Ce fut à cet époque que l'hon. membre pour les Trois-Rivières entra dans l'administration, et fut nommé président du Conseil. Dès lors ce monsieur perdit entièrement l'optimisme et la confiance de ses compatriotes ; il en fut rejeté par le populaire comte de Richelieu qu'il avait représenté si longtemps, par le grand comte de Montréal, de sorte qu'il se trouva sans siège dans l'une et dans l'autre chambre. Vint ensuite le membre pour l'Ottawa, qui fut appelé au ministère parce qu'il portait un nom canadien-français. Personne ne désirait avoir des canadiens-français dans le ministère, on ne désirait nullement des hommes de talents ou de capacité, mais on voulait des noms ; les noms étaient nécessaires, afin de couvrir les apparences, et de faire voir que le Bas-Canada n'était pas entièrement négligé ; et dans cette vue, on a fait choix des plus beaux noms, des noms que le pays avait le plus respectés autrefois. Avec ce système le gouvernement s'affaiblit de jour en jour, et on craignit bientôt pour son existence même ; ce qui fit qu'on se bâta d'appeler de la chambre haute, l'hon. membre pour London. Cependant il y avait encore une place à remplir ; on avait cherché pendant des mois entiers pour obtenir l'assentement d'un canadien-français. Après avoir été rebuté à diverses fois l'administration réussit enfin à trouver un monsieur canadien qui l'accepta ; mais comment pûl-il être élu ? en criant contre les mesures présentées par ce même gouvernement dont il voulait faire partie ; (Ecoutez, écoutez) je parle de l'hon. membre pour Dorchester qui lors de son élection s'est déclaré contre les actes des écoles et des municipalités passés par le gouvernement actuel. Je ne dirai rien de plus sur ce sujet, puisque ce monsieur n'est plus dans cette chambre, mais je ferai quelques remarques sur sa résignation qui eut lieu le 26 avril dernier. Le 29 du même mois, M. Taschereau reçut une lettre de l'hon. membre pour Mégantic, qui l'informait que Son Excellence avait accepté sa résignation, mais qui lui offrait en même temps, sans doute pour le récompenser de ses importants services, un siège sur le banc. Mais quelle conduite le gouvernement a-t-il tenue dans cette circonstance ? Était-ce dans l'intérêt public que l'on faisait cette nomination ? Les ministres n'ont-ils pas pris les moyens d'empêcher le comte de Dorchester d'être représenté dans cette session ? Oui le ministère a défranchisé ce comté, en ne faisant pas sortir un writ dans les quelques jours qui ont précédé l'ouverture

thies des deux côtés de la chambre et qu'on apportera dans la discussion tout le soin et la bonne foi que mérite le sujet.

C'est pourquoi je fais motion qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le priant de former une administration plus efficace.

M. CHABOT.—M. l'Orateur je me lève pour secondar la motion qui est devant la chambre. Quoique la position du pays ait déjà été considérée assez mûrement à l'ouverture de cette session, et que la conduite de l'administration ait été discutée amplement, et peut-être même trop amplement pour les membres qui la composent, cependant le sujet est d'une importance si grave pour cette province qu'on ne saurait nous faire un reproche d'y revenir à deux fois. Si j'étais convaincu que le gouvernement actuel dirigé nos affaires publiques, comme elles doivent l'être, pour l'avantage et le bien-être du pays, si j'étais même justifiable d'espérer qu'il les dirigerait mieux à l'avenir, je ne viendrais pas secondar une telle motion. Mais l'histoire des derniers événements peut nous faire juger de la conduite de l'administration. Qu'avons-nous vu dans ces dernières années ? Après une lutte longue et pénible dans les deux parties du Canada, pour rendre le conseil exécutif responsable au peuple, le combat avait été enfin couronné par la victoire, et le pays avait obtenu ce gouvernement responsable tant désiré, d'abord en théorie, puis en pratique, sous le regretté sir Charles Bagot. Cet homme d'état s'entoura d'un ministère fort et puissant. Mais pendant que cette administration était à la tête du pays, il existait, comme c'est malheureusement le cas dans beaucoup de gouvernements, des conseillers secrets, de ces hommes cachés et malveillants qui ne s'efforcent que d'entraver la marche de nos affaires ; et il y avait une influence secrète, un petit conseil qui parvint à fermer les yeux au chef-gouverneur Metcalfe sur les véritables intérêts du pays. Ce conseil secret a mis tout en jeu pour influencer l'esprit de cet homme, et il n'a malheureusement que trop bien réussi. Lord Metcalfe, peu accoutumé au fonctionnement d'un gouvernement responsable, a subi cette influence fatale, et en se séparant des ministres que lui avait laissés son prédécesseur, nous a ramenés à l'ancien système, à l'état de choses qui existait avant l'introduction du gouvernement responsable dans cette province. L'administration à la tête de laquelle se trouvait mon honorable ami qui est en ce moment près de moi (M. La Fontaine) résigna en masse, à l'exception toutefois du secrétaire provincial, qui devint d'abord premier ministre, puis ensuite, le ministère entier (rires) ; c'était là le grand maître des destinées de la province (rires). Ce fut à cet époque que l'hon. membre pour les Trois-Rivières entra dans l'administration, et fut nommé président du Conseil. Dès lors ce monsieur perdit entièrement l'optimisme et la confiance de ses compatriotes ; il en fut rejeté par le populaire comte de Richelieu qu'il avait représenté si longtemps, par le grand comte de Montréal, de sorte qu'il se trouva sans siège dans l'une et dans l'autre chambre. Vint ensuite le membre pour l'Ottawa, qui fut appelé au ministère parce qu'il portait un nom canadien-français. Personne ne désirait avoir des canadiens-français dans le ministère, on ne désirait nullement des hommes de talents ou de capacité, mais on voulait des noms ; les noms étaient nécessaires, afin de couvrir les apparences, et de faire voir que le Bas-Canada n'était pas entièrement négligé ; et dans cette vue, on a fait choix des plus beaux noms, des noms que le pays avait le plus respectés autrefois. Avec ce système le gouvernement s'affaiblit de jour en jour, et on craignit bientôt pour son existence même ; ce qui fit qu'on se bâta d'appeler de la chambre haute, l'hon. membre pour London. Cependant il y avait encore une place à remplir ; on avait cherché pendant des mois entiers pour obtenir l'assentement d'un canadien-français. Après avoir été rebuté à diverses fois l'administration réussit enfin à trouver un monsieur canadien qui l'accepta ; mais comment pûl-il être élu ? en criant contre les mesures présentées par ce même gouvernement dont il voulait faire partie ; (Ecoutez, écoutez) je parle de l'hon. membre pour Dorchester qui lors de son élection s'est déclaré contre les actes des écoles et des municipalités passés par le gouvernement actuel. Je ne dirai rien de plus sur ce sujet, puisque ce monsieur n'est plus dans cette chambre, mais je ferai quelques remarques sur sa résignation qui eut lieu le 26 avril dernier. Le 29 du même mois, M. Taschereau reçut une lettre de l'hon. membre pour Mégantic, qui l'informait que Son Excellence avait accepté sa résignation, mais qui lui offrait en même temps, sans doute pour le récompenser de ses importants services, un siège sur le banc. Mais quelle conduite le gouvernement a-t-il tenue dans cette circonstance ? Était-ce dans l'intérêt public que l'on faisait cette nomination ? Les ministres n'ont-ils pas pris les moyens d'empêcher le comte de Dorchester d'être représenté dans cette session ? Oui le ministère a défranchisé ce comté, en ne faisant pas sortir un writ dans les quelques jours qui ont précédé l'ouverture

de la session. On l'a fait de propos délibéré, car sans cela, le ministère n'aurait pas même eu son infiniment petite majorité d'une voix, il eût été défait (écoutez, écoutez, écoutez.)

On s'est plaint, et avec raison, de la violation des promesses faites par le ministère actuel. En effet, que sont devenues toutes ces magnifiques promesses faites tant de fois au Bas-Canada ? Qu'a-t-on fait pendant l'espace de deux ans ? Les bills d'éducation et des municipalités ont été présentés, mais comment les a-t-on fait fonctionner ? Le ministère se propose de faire, dans le cours de cette session, des amendements à l'acte des municipalités, mais il ne veut rien faire par rapport à celui des écoles qui est pour tant défectueux sur une infinité de points. Mais il est une mesure que je ne puis passer sous silence, et au sujet de laquelle je dois au contraire élever la voix de toutes mes forces, parce que cette mesure regardait et intéressait grandement la cité que je représente, je veux dire la Cité de Québec. L'an dernier, un prêt aux incouidés de Québec fut recommandé dans le discours du trône ; cependant une grande partie de la session s'est écoulée sans que ce bill ait été présenté ; à la fin pourtant, la chambre adopta à l'unanimité une mesure qui autorisait le gouvernement à emprunter £100,000 pour cette fin ; mais qu'a fait le ministère ? Je doute beaucoup que le ministère ait jamais eu l'intention de faire quelque chose pour secourir les malheureuses victimes des incendies de Québec, car sa conduite prouve qu'il n'a fait aucune démarche pour remplir le but de la chambre. Le bill a été sanctionné le 9 de juin, et ce n'est qu'à la fin de novembre que les pauvres habitants de Québec, ayant envoyé une députation au gouverneur-général, apprirent qu'un monsieur était parti pour l'Angleterre, afin de s'efforcer de lever l'emprunt nécessaire. Cet envoyé est revenu sans argent. Il y a une circonstance qui aggrave beaucoup mes doutes. L'an dernier, lorsque le bill fut passé, un hon. monsieur qui est près de moi (M. Chauveau) objecta à ce que l'intérêt fut limité à cinq par cent, parce qu'il supposait que ce taux pouvait être réduit. Mais les ministres lui répondirent qu'il serait facile d'obtenir de l'argent à 5 par cent. Il était pourtant certain qu'un prêteur avancerait l'argent beaucoup plus promptement à 8 par cent qu'à 5, et en conduisant des bons messieurs, dans cette circonstance, en voulant limiter le taux de l'intérêt, me porte à douter, je le répète, des intentions du ministère de venir au secours des incendies de Québec. Et même depuis que le parlement est réuni, quelle conduite le ministère a-t-il tenue à ce sujet ? Il a proposé une mesure pour rectifier l'erreur de la dernière session ; mais il a dit aux pauvres incouidés qui déjà ont été défranchis, et qui ont même emprunté de l'argent, en étant sous l'impression qu'ils auraient le prêt du gouvernement à raison de 3 par cent, il leur a dit qu'il leur fallait maintenant payer quatre par cent ; ainsi il est probable, qu'au lieu de payer 3 par cent, ils seront obligés, en comptant tous leurs frais, de payer 6 par cent. On ne peut rien faire pour le Bas-Canada, non ! mais on ne manque pas de récompenser le Haut-Canada pour avoir doté le pays d'une administration aussi juste et aussi impartiale. Les ministres connaissent très-bien que leur pouvoir chancelant ne peut se maintenir qu'au moyen d'un gaspillage honteux de l'argent public parmi leurs favoris, tandis qu'ils refusent au Bas-Canada la plus légère participation dans la distribution des deniers. Oh ! il est pénible de considérer la corruption et la bassesse qui dégradent l'administration actuelle. L'hon. membre pour Ottawa sourit ; il devrait plutôt pleurer ou se cacher, puisque lui-même a été accusé de s'être rendu coupable, d'un acte honteux de corruption. Quelle réponse a reçue l'hon. membre pour Rimouski, lorsqu'il s'adressa au membre pour l'Ottawa, afin de faire faire quelques améliorations dans son comté ? Ah ! dit le membre pour Ottawa, pourquoi n'apuyez-vous pas le gouvernement, alors nous pourrions faire quelque chose pour vous, mais vous ne pouvez rien attendre de nous tant que vous voterez avec l'opposition (écoutez, écoutez).

Je parlais tout-à-l'heure du défranchissement de la place de Québec vacante depuis près de deux mois ; lorsque je m'informai l'autre jour si la place sera bientôt remplie, on me répondit qu'elle le serait probablement mais qu'on ne pouvait pas dire si le nouveau solliciteur aurait un siège dans la chambre ou non. Je suppose que le ministère craint de ne pouvoir trouver une autre ville aussi complaisante que celle des Trois-Rivières. Il est passablement bien connu cependant qu'on a choisi une personne pour cette place, et que cet individu ne possède point d'autres qualifications que le mérite de s'être opposé au bill d'éducation passé dans la dernière session, par les ministres. Quant aux nominations en général, je me contentem de dire que dans le district de Québec, la seule qualification que l'on recherche dans les personnes nommées aux emplois, c'est un onctueux incapacité. Une personne qui ne peut gagner sa vie par sa profession ou ses talents, est sûr d'être élu. L'an dernier la place de juge dans le district de Québec

est devenu vacante ; un acte du parlement ordonnait que la personne qui occuperait cette place devrait avoir eu au moins dix ans de pratique comme avocat. Mais comment le ministre n'a-t-il interprété cette loi ? En nommant un individu qui n'avait pas pratiqué pendant dix ans. Il est bien connu à Québec que le monsieur qui a été nommé à cette place n'a jamais pratiqué du tout, ou que s'il l'a fait, il y a bien longtemps. Loin d'avoir des clients, il fallait absolument lui procurer du pain. Mais je n'entreprendrai point de passer en revue tous les actes répréhensibles du gouvernement. Je dois laisser à mes amis de convaincre cette chambre que le ministère actuel est incapable de donner au pays les mesures dont il a besoin, et qu'au lieu de représenter la majorité, il ne possède nullement la confiance publique.

M. LA TERRIERE.—M. l'orateur, je ne dois pas sur cette question donner un vote silencieux. Tout ce que je regrette c'est de n'avoir pas le talent de la parole pour exprimer tout ce que comme canadien je voudrais dire à ce sujet.

Jamais l'Angleterre ne pouvait en venir à une décision plus absurde pour tranquilliser les dissensions du Canada que d'unir les deux provinces en une seule assemblée législative. Ces dissensions n'ont point été produites par le peuple, mais bien de la mauvaise administration de la colonie, tel que le signale d'une manière évidente le rapport même de lord Durham, dissensions auxquelles on aurait pu remédier d'une manière moins impolitique que par l'union.

Traiter les gens comme des machines à expériences, les diviser, les brayer, les pressurer et chercher ensuite à les amalgamer par des proportions criantes dans les différentes branches de la représentation, dans le conseil même, n'était-ce pas qu'il y avait de plus mal-à-droit et de la plus grossière injustice.

Un gouvernement basé sur des injustices, doit tôt ou tard s'écrouler. Comment le remplacer par des tentatives, par des expériences nouvelles plus dangereuses dans leurs conséquences que celle que nous faisons aujourd'hui.

La confédération de toutes les provinces, ce serait le premier pas à l'émancipation et à l'indépendance du reste de l'Amérique.

Si l'on veut éviter cette catastrophe, c'est de persévérer dans les injustices que l'on nous fait subir tous les jours.

On nous recommande, en nous promettant un meilleur sort, cette courte prière : Oubli du passé, patience pour le présent, et espérance pour l'avenir.

Mais M. l'orateur, cette prière est bonne pour notre avenir métaphysique, mais pour notre avenir matériel, ce sont des fers ; c'est l'ancêtrement que l'on nous destine. Il faudrait être sourd et aveugle pour ne pas s'en apercevoir.

On a profité, pour accomplir et vouloir justifier ce coup d'état, cette violence criante contre tout un peuple, de la spécieuse raison des déplorables troubles du Bas-Canada, soulevés par les carabins du Montréal, défiant le seul coupable, le gouvernement d'alors, de les arrêter.

Il n'est pas possible que cette organisation depuis longtemps désorganisée, que cet état de choses, dure plus longtemps.

Je me joins au Bas-Canada, que ces messieurs ne représentent pas, je proteste contre eux au nom de mes constituants. Je leur déclare que ce ne sont pas des noms, mais des actes de justice qui auraient pu faire revivre la confiance de nos constituants en des noms entretiens célèbres dans les annales du pays, noms qui depuis peu ont été prêtés pour diviser, compromettre, vendre les débris du Bas-Canada. N'avons nous pas la déclaration du commissaire des terres de la couronne au sujet de la seigneurie Lauzon et par une conséquence naturelle de cette déclaration, on doit-on pas craindre la perte de tous les biens des jésuites ; cette déclaration mise en scène ferait pâlir la tragédie comique de l'ancien maréchal de Venise Shylock.

Dix huit mois de pénitencier qu'a subi un de ces lions messieurs, sans danger, auraient pu être pu effacer le souvenir des maux passés, si ce monsieur ne s'était pas placé depuis je regrette infiniment de le dire, dans une fautive position.

Quo le gouvernement ait en la faiblesse, pour ne pas nuire d'une autre expression, d'appeler aux honneurs de la colonie de tels hommes après les troubles de 1837, et d'en former son conseil, est pour moi une de ces joies politiques inexplicables, à moins donc de penser que le gouvernement pour couvrir toutes les apparences de ses machinations politiques ait eu besoin de ces têtes déclinées, de ces anges précipités, prosaïques, pour consacrer l'asservissement des Canadiens-français.

Ce ministère comptait trop sans doute sur le fait que les dépravations morales comme les difformités physiques, qui choquent à la première vue, viennent à s'effacer, et qu'à force de nous faire voir des objets hideux, on s'y habituerait, et que le plus grand nombre finirait par s'apprivoiser et s'associerait à de telles monstruosités.

C'est un secret qui, j'espère, ne fera pas plus longtemps fortune en Canada. Il est temps que les intérêts du pays, l'indépendance de la représentation nationale que ce petit conciliabule ministériel voudrait nullifier en paraissant d'accord avec le chef de l'exécutif, prévalent sur ces machinations ministérielles.

Un mot, si vous plaît, M. l'orateur, sur les adieux de l'ex-procureur du roi du Haut-Canada à cette chambre, et qui de sa part était mettre le comble à son habileté, et à ses ruses administratives.

Lorsqu'interpellé il n'avait point accepté une commission de juge, sa réponse définitive fut : « dans 12 heures, j'aurai cette commission dans ma poche. » N'était-ce pas nous dire en bon français, de la manière la plus outrageante, que le bon Dieu ne bénisse et que votre mauvais génie vous emporte.

Je prie donc en grâce les messieurs qui sont censés représenter le Bas-Canada de se rappeler cet adieu et de remettre leur portefeuille ; c'est un coup bien rude à leur conseiller, ils en seront peut-être malades, mais il est un moyen d'abréger leurs souffrances c'est de quitter le poste où l'on ne peut plus rester avec dignité pour soi et encore moins pour l'utilité de la chose publique ; à l'appui de ce conseil, je prendrai la liberté de lire la lettre de M. Papineau en date du 1er d'avril, adressée à M. Caron : Montréal, 1er avril, 1847.

Monsieur.—Permettez moi de vous référer à ma lettre du 17 du mois dernier, dans laquelle je vous ai transmis le memorandum de Son Excellence, et à la vôtre du 13 du même mois dans laquelle vous témoigniez être prêt à faire tout en votre pouvoir pour effectuer ces intentions bienveillantes. Le moment est arrivé, suivant moi, de venir de l'avant, et de vous proposer vous-même, et d'entrer dans le conseil exécutif comme président du conseil. Au moyen d'arrangements entre nous conseillers, lesquels, nous avons lieu de le croire, seront approuvés de Son Excellence, on pourrait mettre à la disposition de nos compatriotes la charge de procureur-général, et je dirai même celle de commissaire des terres de la couronne, s'ils ont de l'objection à m'y voir. Il y a aussi vacante une place d'assistant secrétaire provincial.

Sans vouloir ici examiner ou décider jusqu'à quel point les canadiens-français comme tels forment ou doivent former un parti politique, il est un fait notoire constant que l'on ne peut révoquer en doute, et qu'il me semble que ni gouvernants ni gouvernés ne doivent perdre de vue dans les arrangements ministériels. Ce fait, c'est que lors de la cession du Canada à la Grande-Bretagne, nous existions comme corps social ; que les membres de ce corps possédaient des lois, des usages, des institutions, une langue, une religion, des établissements de différents genres qui n'existaient pas dans l'empire auquel nous avons été cédés, ou en différaient totalement. Que, néanmoins toutes ces choses, au moins la plus grande partie, nous ont été formellement et solennellement garanties par la plus haute autorité de l'empire, le parlement tout puissant, le pouvoir suprême. Que par conséquent, tant que nous serons attachés au droit que nous avons de les conserver et de les maintenir intactes, il est de notre devoir, de tous et de chacun de nous de faire en sorte que dans toutes les combinaisons qui peuvent être la suite et la conséquence de la lutte des partis politiques, et qui seront toujours inévitables dans un gouvernement représentatif et constitutionnel, il y ait toujours dans l'administration un nombre plus ou moins grand d'individus appartenant à notre origine, pour veiller à la protection de nos droits sociaux, indépendamment de nos droits politiques.

Leur activité ou leur inertie ne peuvent être que le résultat de l'influence et de la prépondérance momentanée ou passagère des partis politiques si sujettes à des fluctuations incessantes. Et dans un tel état de choses, je suis convaincu que tout homme raisonnable ne pourra qu'approuver la conduite de ceux qui voudront profiter de l'offre faite par Son Excellence, et qui leur permettra de travailler avec efficacité au bien être de toute la société.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec toute l'estime possible, votre très-humble et obéissant serviteur.

(Signé) D. B. PAPINEAU.  
L'hon. R. E. Caron, Québec.

Je le dis donc M. l'orateur, je rougis pour l'auteur de cette lettre et de son cabinet. En effet, M. qui pense d'un cabinet qui fait faire de telles déclarations, et qui n'a pas honte de le faire répéter en plein conseil, par son président en face de celui même auquel elles ont été faites. L'état public a déjà amplement dédommagé le monsieur de la mauvaise foi de notre cabinet et du coup qu'il vient de lui porter.

C'est un aveu de la part de ce monsieur et de tous ses associés solidaires, que le cabinet constitué comme il l'est ne peut plus marcher. Le président du conseil législatif qui sans doute comme membre du cabinet a donné son approbation aux déclarations de principes contenus dans cette lettre, s'est craché dans la contradiction avec ses collègues en répudiant par son casting vote tous ces principes.

Vous savez, M. l'orateur, qu'un acte énergique du gouvernement aurait facilement fait avorter ce qui n'était alors qu'un jeu d'enfants, et que pour se protéger contre l'audace de ces jeunes fanfarons, les enfants de la liberté en se voyant insultés, sans protection quelconque de la part du gouvernement, se virent pour ainsi dire forcés de s'organiser semblablement et de se mettre sur la défensive. Voilà l'origine des troubles. Peut-on loyalement dire que le Bas-Canada a participé à ces scènes de désordre bien plus graves dans le Haut qu'elles n'ont été dans le Bas-Canada ? On a eu aucun égard aux services rendus par les canadiens, qui ont si fortement contribué à conserver le Canada à l'Angleterre en deux circonstances décisives, en 1775 et 1812, en 1812 surtout, quand on se rappelle que des hommes, l'élite alors de nos canadiens, les Bédard, etc., incarcérés par le tyran Craig, sur des soupçons de haute-trahison furent les premiers en sortant de prison à voter l'organisation d'une milice défensive, l'argent nécessaire pour la soutenir et que ces mêmes hommes volèrent à la frontière pour repousser l'invasion. Pour tous ceux qui connaissent des faits qui peuvent se renouveler d'un jour à l'autre, on peut à peine croire qu'un gouvernement oubliant si légèrement de tels services, ait pu prendre la résolution de priver tout un peuple de ses franchises politiques pour des maux dont le seul gouvernement colonial a été coupable.

L'union ne nous a été imposée que comme un moyen d'écraser la prépondérance française et de plus, pour remédier à la banqueroute du

Haut-Canada qui n'aurait jamais accepté cette union sans cette considération. Voyez les mémoires de lord Sydenham page 132. « Du despotisme pendant 10 ans est ce qu'il y a de mieux à faire pour les canadiens », page 148.

C'est aux conditions suivantes que le Haut-Canada a souscrit à l'union. 50-membres pour le Bas-Canada 62 pour le Haut—siège du gouvernement au Haut-Canada.—Voteurs, autres que ceux qui possèdent en commun socage en 1845, défranchisés. Langue française dans la législature et les cours de justice abolie, page 152.—

Pour couvrir d'un prétexte des actes d'injustices aussi criants, c'était dit-il, lui et ceux qui veulent l'asservissement des canadiens pour les assumer, les amalgamer et faire de nous un seul peuple.

Depuis six ans que se poursuit cette triste expérience, le résultat nous a convaincu et nous convaincra tous les jours de l'impossibilité pratique d'une telle amalgamation. C'est bien en théorie mais en pratique ce n'est plus la même chose. Vous voyez tous les jours se renouveler les scènes d'opposition qui existaient entre la chambre du Bas-Canada et le conseil législatif. Ici, c'est entre le Haut et le Bas-Canada.—Ce sont les mêmes éléments de discorde sous un autre nom.

Tous les troubles du Bas-Canada sont sortis de cette source, et ce n'est pas notre conseil responsable, qui absorbe, qui nullifie pour ainsi dire l'action de la représentation, qui remplace et sert de contrepois, quelque soit jamais sa composition, à un semblable état de choses et à des arrangements aussi iniques.

Le ministère responsable ici, au lieu d'attaquer, de combattre, d'absorber la puissance royale comme en Angleterre, s'efface de lui-même, sert d'armes, de bras armé, de discorde, de moyen de division entre nous, quand chaque fois il plait ou plaira à un gouverneur d'avoir raison et de répudier son cabinet. L'administration Metcalfe en est un exemple frappant.

Avec toute la bonne foi, car enfin l'on nous fait marcher ainsi, malgré nous, puisque l'on a accepté ce mode de neutraliser l'union pour la rendre moins malheureuse plutôt que d'en demander le rappel, condition à laquelle furent faites les élections en 1843 et dont on n'aurait jamais dû dévier—ce serait un miracle que de trouver en ce corps une égale protection, quel que soit sa composition. D'un côté en lutte avec la justice, de l'autre avec l'argument irrésistible de £1000 à 15 cents louis, ce qui dans presque tous les cas fera faire aux membres de ce cabinet des concessions pour se maintenir au pouvoir et garder leurs salaires.

Je veux bien croire néanmoins pour le présent qu'il y a d'honorables exceptions. Nous en avons la preuve dans les correspondances différentes qui ont été entamées et rompies depuis deux ans sans faire broncher de leur position ces honorables exceptions.

Mais toujours le mal continue. J'aimerais autant le pouvoir despotique d'un conseil spécial qu'un gouvernement qui est obligé d'acheter sa majorité. Je le demande sans passion, je le demande à la raison, un pays sous un semblable régime, peut-il prospérer ? ou tout au contraire n'est-il pas le patrimoine, n'est-il pas dévalisé par un myriade d'intrigants intéressés à fomenter toutes espèces de discordes en faveur du pouvoir qui a le patronage de toutes les faveurs, et qui veut même pour se maintenir jusqu'aux sièges de la justice ; peut-on pousser la corruption plus loin ? Pour moi, M. l'orateur, je crains que bientôt on ne saura point où arrêter ; il faudrait être aveugle pour ne pas prévoir qu'avec l'union continue, nos lois, nos garanties sociales disparaîtront comme on a fait disparaître nos droits politiques.

Nous en avons eu un autre exemple ces jours derniers dans le conseil législatif de cette province. La voix prépondérante de son orateur a fait négativer et ferait mettre semblablement au néant ces droits, s'il n'était pas de l'honneur de la couronne britannique de les respecter et les maintenir en d'autres lieux ; hier au soir encore, en vertu de la puissante union et de sa majorité, n'a-t-on pas osé nous proposer un acte de spoliation épouvantable, l'abolition de la tenure seigneuriale, base des lois qui régissent le patrimoine des Canadiens et conséquemment leur code et leur existence civile ? où finiraient de tels attentats ?

Je dis donc, M. l'orateur, que l'acte d'union est un acte monstrueux pour nous Canadiens d'après l'aveu même de celui qui l'a mis en opération.

C'est dans ses conséquences l'acte le plus impolitique qui pouvait nous imposer la Grande-Bretagne.

Le Bas-Canada est le noyau pour l'Angleterre de toutes ses possessions en Amérique. La saine politique de l'empire aurait dû être celle de la prager d'une manière exceptionnelle.

Nous avons tout autant à appréhender du Haut Canada que des Etats-Unis.

Nous différais de lui par notre langue, nos lois et nos habitudes. Le jour que la langue française cessera, perdra son influence ici, l'Angleterre cessera prudemment de dominer en Amérique ; l'émancipation de ses provinces s'accomplira.

Je le dis sincèrement, c'est ma conviction, nous Canadiens environnés de toutes parts par une population de 16 millions d'habitants qui ne parlent pas notre langue, notre seul appui, la seule garantie que nous ayons de nos droits, c'est l'Angleterre. Il est donc essentiellement de notre intérêt de maintenir notre connexion avec la Grande-Bretagne.

Ce qui mille encore contre nous pour l'avenir de notre connexion avec la Grande-Bretagne, c'est l'immense émigration illégitime de l'Irlande que le gouvernement britannique, pour prévenir le mal que le mécontentement de cette population pouvait occasionner chez lui, verse sur nous avec tous ses mauvais souvenirs.

Je laisse tomber cette pensée pour que des hommes d'état puissent approfondir les conséquences politiques d'une émigration qui prend pour ainsi dire le caractère d'une invasion de Visigoths et de Vendales.

Je n'en dirai pas plus sur ce sujet. Je me renfermerai maintenant dans la question de non confiance.

La révision des actes de la présente administration lors de l'adresse au gouverneur a été faite si complètement et les accusations portées contre ces messieurs, sans réplique de leur part, si écrasante, que ce qui m'étonne le plus, c'est de trouver encore ici, delout, ce corps paralysé, ne donnant signe de vie qu'à la remorque d'une voix ou deux de majorité matérielle. Comme preuve additionnelle de son incapacité ou de son mauvais vouloir, voilà 21 jours de session écoulés et nous n'avons pas encore une mesure de ce corps en progrès devant nous, mais beaucoup de promesses.

Les bureaux de cette chambre sont déjà chargés de pétitions, de projets de bills sur toutes espèces d'affaires privées, ponts, corporations, monnaies à vents etc., pour la dépêche desquelles il en coûte au pays comme il a été dit l'autre jour de £500 à £1000 par jour. Et les grandes affaires de la province pour lesquelles nous avons été convoqués sans doute, vont rester dans la poche de ces messieurs jusqu'aux derniers jours de la session que l'on va vouloir prolonger, sans égard à la saison, pendant laquelle chacun de nous ferait bien mieux de suivre ses affaires que d'attendre bien humblement ici les convenances de ces messieurs. Voilà l'administration que l'on veut imposer au pays.

Voilà pour la province en générale, maintenant pour le Saguenay. Si le présent commissaire des terres de la couronne avait eu de la sympathie pour ses compatriotes d'origine française, n'aurait-il pas pu faire prévaloir son influence ministérielle en leur faveur, après avoir vu de ses yeux, après avoir dépeint si véridiquement l'esprit de travail, le courage, la persévérance indomptable de ces pauvres gens accablés de misère, et qui malgré les obstacles d'un pays jugé jusqu'alors inhabitable, luttant en outre contre les entraves qu'opposent à leurs débâchements, une compagnie de marchands, qui les tient encore dans ses serres, s'enrichit par le monopole qu'elle exerce sur la moitié de ce continent, tient dans l'esclavage par un commerce infâme le reste des différents tribus aborigènes. N'aurait-il pas dû dès-je se constituer le protecteur de ces pauvres gens, et proposer à cette chambre une loi toute exceptionnelle en faveur de cette localité telle que promise dans son célèbre rapport.

Le gouvernement donne bien toute sa protection à l'émigration qui nous vient de l'étranger. Pourquoi n'en ferait-il pas autant en faveur de ceux qui sont originaires du pays ? mais ils sont attachés du peché original, voilà la réprobation d'un canadien contre ses compatriotes.

Le commissaire nous a dit plusieurs fois qu'il était chargé d'une correspondance et d'une surveillance au-dessus de ses forces et j'oserais dire au-dessus des forces d'un homme ordinaire.

Pourquoi ne diviserait-on pas ce département, comme nous avons divisé celui de la milice, en bureaux pour le Haut et le Bas-Canada ?

L'organisation de la milice terminée laissera ces départements presque sans occupations. Mais il n'en est ainsi des terres publiques, soit dans l'une ou l'autre section de la province. C'est un nouvel ouvrage qui se succède chaque jour, qui s'accroît.

C'est cette augmentation de besogne dans ce département qui inévitablement y apporte de la corruption.

Le seul moyen de la faire disparaître serait donc de la diviser et obliger les commissaires de chaque division à faire une tournée annuelle pour visiter les bureaux et contrôler la conduite de leurs agents, qui plus ou moins se font des intérêts et s'enrichissent aux dépens des parties qu'ils devraient protéger, ce serait de remettre le bureau de l'arpenteur-général sur le pied qu'il était ci-devant. N'est-il pas ridicule de voir le représentant de l'Ottawa donner des leçons de géométrie à tous les arpenteurs de la province.

C'est à ceux qui succéderont je l'espère, au présent ministère pour le Bas-Canada, auxquels s'adressent ces suggestions. Je pense que cette chambre les trouvera convenables. Je pense qu'un tel arrangement rencontrerait l'approbation de tous les habitants de cette province.

Je laisse à d'autres membres plus habiles que moi à développer l'ébauche imparfaite du tableau que je viens de soumettre à cet hon. chambre, en la priant de vouloir bien m'excuser si pour lui avoir ainsi exprimé mes sentiments, j'ai eu recours au moyen supplémentaire de notes, ce qui rend la parole monotone et affaiblit son effet.

Mais enfin, tout le monde ici n'est point improvisateur—j'aurais un devoir à remplir, et c'est en conclusion la meilleure apologie que je puisse offrir à cette chambre.

M. CHAVEAU.—M. l'orateur, Si je mêle de nouveau ma voix à toutes celles qui se sont fait entendre dans cette grave discussion commencée dans une autre circonstance, et reprise aujourd'hui sous une autre forme, ce n'est pas que j'ai la prétention de dire rien de neuf ni rien qui puisse changer les convictions de qui que ce soit dans cette chambre. Si cette proposition de l'hon. membre qui représente le comté des Deux-Montagnes, est faite et discutée, c'est parce qu'avec elle et à sa suite, il doit s'ouvrir une nouvelle ère dans la politique de cette importante colonie ; c'est parce qu'avec elle et à sa suite, une opposition active, doit succéder et succédera, (si les conséquences immédiates de ce vote ne nous en épargnent la nécessité) ; à une opposition purement passive. (Ecoutez ! écoutez !)

En même temps que le vote d'aujourd'hui constatera en faveur du ministère une faible majorité numérique dans cette chambre qu'aucun gouvernement en Europe n'oserait devoir son existence à un semblable triomphe ; ce vote constatera de plus contre l'administration l'opinion d'une immense majorité des habitants du pays représentée par ce côté-ci de la chambre. (Ecoutez ! Si, alors, des hommes qui n'ont point la confiance de cette immense majorité des habitants du pays s'obstinent à demeurer au pouvoir, si on les maintient dans une position aussi inconstitutionnelle ; alors, nous, représentants de cette immense majorité des habitants du pays, nous aurons fait notre devoir, et ce sera au peuple à faire aussi lui, son devoir. (Ecoutez !)

Je dis, que c'est l'opinion de la majorité des habitants du pays que nous constatons et que nous opposons à la minorité réelle, majorité factice dans cette chambre ! C'est le pays véritable opposé au pays légal, au pays factice, au pays imaginaire qui siège de l'autre côté de la chambre. C'est la voix des élus du peuple, opposés aux représentants des louis pomis aux élus de la fraude, de la corruption, et de la violence. (Rires et applaudissements cyniques à droite. . . Très bien ! à gauche.)

Et, ce que je dis, je vais le prouver. Riez et applaudissez : les chiffres et les faits parleront plus haut que toutes vos clamours ! Voici un tableau, d'après le recensement, de la population comparative représentée par chaque côté de la chambre, et d'après l'état actuel des partis dans cette chambre ; savez-vous quelle population vous représentez ? En tout 472,201 individus. Et nous, savez-vous combien nous représentons de volontés ici ? Pas moins de 795,717 individus ! (Ecoutez ! écoutez !)

Nous sommes les deux tiers du pays, vous n'en êtes guères que le tiers. Vous avez bien ici deux ou trois pauvres voix de majorité dans cette enceinte ; vous en aurez peut-être quatre ce soir ; et avec cela et avec un courage qui fera l'admiration de la postérité, vous faites ici une espèce de contenance. Mais si on décompose, si on analyse votre majorité ; si on se demande qui elle est et d'où elle vient ; que devenez-vous alors ? Ne trouvez-on pas que le grand comté de Montréal avec 64,895 habitants, est contrebalancé par la petite ville de Cornwall et ses 1,439 habitants ? Que le grand comté de Québec, que j'ai l'honneur de représenter dans cette chambre, avec ses 45,676 habitants, se trouve neutralisé par la petite ville de Niagara et ses 2,090 habitants ? Que le grand comté de Dorchester, qui grâce à vous n'est pas représenté à l'heure qu'il est, avec ses 34,826 individus, n'a pas plus de représentation que la petite ville d'Hamilton et ses 2,152 individus ?

Que le grand comté de Huntingdon avec 36,204 individus, ne compte pas pour plus que la petite ville des Trois-Rivières ? Que le grand comté de St. Hyacinthe avec ses 21,973 âmes ne compte pas plus que la petite ville de Sherbrook ? Que le comté du Lac des Deux-Montagnes avec 25,935 âmes n'est pas plus représenté que le petit comté de Russell avec ses 2,481 âmes ! Qu'enfin les six comtés que j'ai nommés et qui n'ont que six voix ont, à eux six, une population de 230,509 âmes ; tandis que les cinq petites villes (dont pentapole nouvelle) et le petit comté de Russell, qui ont aussi eux, six voix, n'ont que 16,162 âmes à eux six !!! (Ecoutez ! écoutez !)

Mais, si ne me bornant point à constater, le recensement à la main, de pareilles monstruosités, je fais un pas de plus ; si je me demande, comment, si peu normal que soit un pareil état de choses, comment encore, on en a tiré parti ; comment non satisfait d'un état de choses dans lequel six hommes pris dans une partie de la province n'ont qu'un dix-huitième et une fraction de plus, des droits politiques accordés à six hommes choisis dans une autre partie de cette province, comment, on s'y est pris pour rendre encore plus mauvaises et plus injustes d'aussi mauvaises et d'aussi injustes proportions ; Si je me demande comment on a fait les élections sous lord Sydenham, et comment on les a faites encore sous lord Metcalfe ; si je cherche, combien de membres siégeant à droite ont été élus aux vi et seu de tout le monde par la force et d'autres par la ruse ; si je cherche combien d'un côté n'ont obtenu que trois ou six voix de majorité, combien de l'autre côté, ont été élus par acclamation, ou par d'imposantes majorités que trouverai-je et à quoi se réduira votre majorité de deux voix ! Quelle minime partie de la population ne représenterez-vous point ? Quelle oppression systématique de la majorité par la minorité !

Certes, il y a là de quoi réfléchir ! Lorsque l'acte d'Union fut passé, un pareil état de choses dit frapper vivement ceux qui en étaient les premières victimes. Cependant, depuis, des dangers qui existaient alors, et qui n'existent plus aujourd'hui empêchèrent que l'agitation politique qui devait nécessairement résulter de pareilles iniquités ne se prolongeât au delà d'un certain temps. On comprit que si l'on voulait seulement nous donner franc jeu avec d'aussi mauvaises institutions, nous pouvions encore nous protéger nous-mêmes, et tout en sacrifiant pour un temps, une portion de nos droits épargner au pays, une lutte trop violente peut-être au sortir de celles qui venaient alors de se terminer. Une leçon de justice, la promesse d'appliquer à ces institutions si défectueuses, si menaçantes qu'elles soient, les vrais principes de la constitution, cela a pu modérer pour un temps le sentiment de l'injustice qu'on nous faisait. Et certes notre position était délicate : que devions-nous faire ! Nous, majorité du Bas-Canada, quo de pareilles fraudes électorales, avaient réduit à une petite minorité dans toute la province, que devions-nous faire ? Devions-nous rester isolés ? Ou devions-nous chercher un appui quelque part ? Et, cherchant un appui que part, formant une alliance quelque part, ou du moins convaincus que nous devions pour notre protection, former une alliance quelconque ; ou devions-nous jeter les yeux ? Devions-nous de

prime-abord, nous, qui nous plaignons du despotisme, nous qui, dès le point de départ de nos nouvelles institutions souffrons déjà si cruellement du besoin d'une réforme électorale, nous, le grand nombre opprimés par le petit nombre, nous champions depuis près d'un siècle des droits et des libertés des colonies sur ce continent, devons-nous nous ranger du côté du petit nombre opprimant le grand nombre, du côté de ceux qui se glorifiaient d'être opposés à toute réforme, du côté de ceux qui de tout temps avaient renié les droits et les libertés populaires? Nous, peuple, si longtemps opprimé par une oligarchie insolente, devions-nous appeler une autre oligarchie, une autre aristocratie à notre secours? Remarquez bien, je ne fais nullement allusion à ce qui s'est passé depuis: je justifie seulement ou plutôt, j'expose la position que la majorité du Bas-Canada dut prendre alors. N'était-ce pas dans son intérêt, dans l'intérêt général de la colonie, dans l'intérêt des majorités réelles quoique baillonnées et asservies, dans l'esprit du siècle, dans l'esprit des institutions auxquelles nous devons tendre, dans les destinées de ce vaste et libre continent, de former dans toute la province, un grand parti de la réforme, un grand parti du progrès à la tête duquel nous nous trouverions, et par le besoin de réforme que nous avons et par l'expérience de nos anciennes luttes, et par le poids de notre population que l'on admet aujourd'hui former la majorité de la province au total? Et cela était-il bien dans nos intérêts, si bien dans les intérêts généraux de la colonie, que la formation d'un pareil parti, a de suite allarmé les susceptibilités jalouses de la métropole, et que le gouverneur qui avait fait l'erreur, qui avait été le mauvais génie de ces mauvaises années, lord Sydenham a joué un double jeu, pour briser de suite un parti qui lui parut aussi redoutable! Il se fit réformiste dans le Haut-Canada et Tory dans le Bas-Canada. L'honnêteté et la fermeté de l'hon. membre, qui représente le 4e Riding d'York, et d'un très petit nombre de ses amis, jointes aux abus sans nombre, au dégoût que faisait naître alors comme aujourd'hui une politique immorale, rendirent cette déception plus longtemps impossible.

Agitation constitutionnelle à Québec, transformation de la lutte inerte en la lutte active, et organisation politique. Le Canadien de lundi contenait un projet de résolutions qui, d'après des informations exactes, a été adopté mardi soir, dans une assemblée préliminaire composée de cinq à six cents personnes. Les membres du parlement alors à Québec, ont été invités de se trouver à cette réunion. Les journaux de Québec nous diront demain, sans doute les noms de ceux qui y ont parlé et proposé des résolutions. Mais nous savons que M. Aylwin a été appelé avec acclamations. Les citoyens de Québec émettent encore sous l'influence de la nouvelle et magnifique discours que leur représentant avait prononcé pour eux dans l'enceinte parlementaire. Cet éloquent orateur parlementaire a parlé avec beaucoup d'indépendance, il a reproché avec beaucoup de justice, au peuple son inertie morbide, à l'heure où ses représentants luttent pour lui en désespérés et luttent sans l'appui moral sans le secours colossal de cette grande voix qui crée et destitue les pouvoirs. Il a demandé le concours de tous ceux qui aiment et veulent la liberté et le bien-être pour tous, et non le privilège et la prépondérance en faveur d'une race au détriment des autres. C'est en quoi se sont toujours distingués les Canadiens-Français; s'ils avaient des droits acquis et des institutions placées à l'abri des traités et des capitulations à conserver, ils n'ont jamais demandé pour eux une liberté exclusive et égoïste. Au contraire à eux seule est due la liberté religieuse dont jouissent dans ce pays tous ceux qui n'appartiennent à l'église établie; en un mot leurs efforts ont été constamment dirigés contre un pouvoir qui ne voulait la liberté constitutionnelle pour personne. M. Aylwin dit dans le cours de son beau discours qu'il était heureux que l'assemblée à laquelle il avait l'honneur d'adresser la parole, laquelle si promptement la promesse qu'il avait faite en chambre de l'agitation; que le ministère avait dit aux représentants; vous vous plaigiez contre l'ordre de choses existant; mais le peuple est contrainct sur toute l'étendue du Canada. Vos constituants ne sont pas avec vous. Des remerciements enthousiastes unanimes furent votés à M. Aylwin. M. Cauchon, ayant ensuite été appelé, fit remarquer que M. Chabot était présent et comme membre de la ville il était tout naturel qu'il le précéderait. M. Chabot fut appelé par toutes les voix; mais comme il n'était plus dans l'assemblée, M. Cauchon répondit à l'appel qu'on lui faisait, et dit entre autres choses que lorsque M. Aylwin, dans un des plus magnifiques discours qu'il ait jamais entendus, avait promis l'agitation que l'on demandait comme une expression de l'opinion, les représentants du pays, persuadés entièrement que celui-ci tenait avec lui sa promesse, s'étaient écriés spontanément: "Qui, vous avez l'agitation!" L'étincelle électrique est partie de Québec; elle va faire rapidement le tour du pays, transmise par les fils multipliés de l'opinion publique. L'organisation qui vient de se faire va étendre promptement partout des ramifications salutaires par leur influence morale et la sage direction qui partira incessamment du centre d'action. Il y a un malaise si général et si insupportable senti, un besoin si incompréhensible d'un ordre de choses meilleur, un dégoût si profond de l'état de choses actuel, que la voix unanime du peuple, demande une organisation, en un mot un moyen d'action uniforme et universel pour expulser à jamais des conseils de la Souveraineté, les hommes tristes qui compromettent si gravement les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord et les libertés constitutionnelles du peuple canadien. Leur administration odieuse amène deux choses à la fois, produit à la fois deux éléments opposés, le despotisme et l'anarchie, l'anarchie par le despotisme, et le despotisme par la corruption et la démoralisation. L'administration qui présida malgré nous à nos destinées est affreusement corrompu et corruptive; les moyens qu'elle emploie pour se maintenir au pouvoir sont infâmes et honteux à l'excès. Elle lonte même dédaigneusement aux pieds le masque de la pudeur et de la justice pour attacher publiquement et joyeusement l'injustico et l'ignominie avec une audace et un cynisme inouis même dans les pages les plus sombres et les plus regrettables de l'histoire de la Grande-Bretagne. Un paucil état de choses n'est-il pas capable de faire désespérer de l'avenir d'un si beau pays, qui lutte déjà contre tant d'autres influences ennemies. La législation des hommes du pouvoir est absurde, ignorante, mauvaise dans son esprit, mauvaise dans ses tendances, mauvaise dans ses effets. Comment voulez-vous qu'il n'en soit pas ainsi, lorsque le cœur de ceux qui légifèrent est méchant, machiavélique dans ses desseins de dénigrement national. Il faut donc empêcher cette législation; il faut la paralyser par tous les moyens possibles. Ne vaudrait-il pas mieux mille fois qu'il n'y ait pas de législation du tout, en présence de ce que celle-là a fait de mal. N'a-t-elle pas violé et violé nos droits et nos institutions les plus chères; ne nous pousse-t-elle pas graduellement, et systématiquement du sol qu'ont fécondé nos pères? ne nous place-t-elle pas petit à petit dans la dépendance d'un petit nombre d'hommes qui veulent notre asservissement et notre idiotisme parce que de cette condition indispensable dépend leur agrandissement et leur domination démesurée. Tous ceux qui ne veulent pas la liberté et le bien-être pour tous; ceux qui portent atteinte à ce grand principe qui est la base fondamentale de toutes les sociétés civilisées; tous ceux-là ne méritent pas de jouir eux-mêmes de la liberté, dans les limites du droit et de la justice. Nous faisons un souhait en terminant, c'est que la nouvelle capitale imite l'ancienne, la plus promptement possible et fasse entendre aux oreilles mêmes de nos ministres la voix puissante de l'opinion publique.

Des correspondances nous apprennent que la fête religieuse et nationale du Canada, la St-Jean-Baptiste a été chômée avec beaucoup de pompe et d'éclat dans la plupart des paroisses de ce district. A St-Hyacinthe, Berthier, St-Antoine, Sorel, St-Ours, Chambly et St-Charles, il y a eu de magnifiques processions et des banquets pour l'occasion; ces réjouissances nous causent d'autant plus de satisfaction qu'elles sont un indice certain qu'un esprit national Canadien va s'établissant de plus en plus. Cet esprit, ce culte de la patrie fructifiera; il tend à lier tous les Canadiens entr'eux, à les faire s'aider les uns les autres, à répandre parmi le peuple les germes des plus nobles sentiments de notre nature, à le civiliser, et le moraliser. Lundi soir, dans la chambre d'assemblée, la motion pour un vote de non confiance que M. Cameron de Lanark propose contre le commissaire des terres de la couronne a été remise à un autre jour. M. le procureur-général Badgley a donné avis qu'il introduirait un bill pour un meilleur mode d'assigner les jurés, et un autre bill pour amender la loi des écoles dans le Bas-Canada. Une disposition assez sérieuse et importante concernant le duel a été aussi adoptée en amendement à un bill de M. le sol-gén. Cameron pour venir au secours des familles des personnes tuées par accident. C'est que ceux qui à l'avenir tuent quelqu'un en duel seront obligés de prendre soin de sa famille. ELECTION DE DORCHESTER.—Le Canadien de Québec nous apprend que l'élection de M. Lemieux est assurée à Dorchester, malgré toutes les intrigues que l'on peut mettre en jeu. L'hon. J. Neilson et sept autres conseillers législatifs ont fait entrer sur les journaux du conseil une protestation contre l'ordre donné ces jours derniers sur la motion de M. Morris de biffer les résolutions de M. Neilson. Emigration.—Vendredi dernier, une adresse au gouvernement impérial, a été adoptée par la chambre d'assemblée. Cette adresse se plaint de la classe d'émigrants qui nous vient de la Grande-Bretagne, et demande aux autorités impériales de veiller à ce que la colonie ne soit pas inondée d'une population pauvre et nécessiteuse, et du remboursement d'argent dépensés pour subvenir aux besoins de ceux qui sont venus cette année. Les Emigrés aux Sheds.—La maladie augmente aux sheds. Le nombre des malades est de 1300, et celui des morts de 30 à 40 par jour. On a surtout besoin de nourrices pour les pauvres orphelins. Les autorités font leur possible pour améliorer l'état des choses. La dépense est énorme. Un avis contenu dans la Gazette Officielle annonce que Son Excellence, le Comte de d'Elgin et de Kincardine recevra les dames qui désireront le voir, à Monklands, tous les jours de 3 à 5 h. P. M. LA TEMPERATURE ET LES GRAINS.—Après avoir eu ces jours passés une chaleur excessive, ce matin le temps est magnifique. Les grains ont une belle apparence et promettent beaucoup. On nous informe que les pluies récentes ont causé des dommages considérables aux champs de patates dans des endroits bas. COURS DE LANGUE FRANÇAISE.—Nous recommandons à nos familles l'annonce publiée aujourd'hui dans nos colonnes par M. Lassibey. Les certificats qu'on nous a mis sous les yeux prouvent l'excellence de toute l'enseignement employé par ce monsieur et les nombreux succès obtenus par lui à Québec et ailleurs. On ne saurait trouver une meilleure occasion d'acquiescer la connaissance de sa langue ou d'un perfectionner l'étude que la présente et en si peu de temps. D'après un tableau publié par le chef de police, il paraît que les enterremens en cette ville durant la semaine dernière sont repartis comme suit: Du sexe masculin.....44 " féminin.....48 Du nombre desquels se trouvent 45 émigrés.....46 Reste.....47 Semaine correspondante l'an dernier.....69 Moins cette année.....22 Morts aux Sheds.....173 A. M. L'Éditeur de la Minerve. MONSIEUR.—Les membres du comité de distribution de secours destinés aux incendiés de Lapraire, vous prient de vouloir bien insérer dans votre journal, le tableau ci-dessous, démontrant ce qui a été reçu et distribué depuis le cinq d'août dernier jusqu'au 22 du courant: Montant reçu en argent.....£1108 3 0 Articles de provisions et autres effets convertis en argent..... 17 15 0 £1125 18 0 Argens distribués..... 1115 18 9 Balance entre les mains du trésorier à être distribuée ultérieurement.....£ 10 0 0 Articles de provisions distribués par les dames de la société de charité à la requête du comité: 72 quarts de fleur; 7 quarts de lard; 1 quart de bœuf; 11 quintaux de biscuits; 1 balle de hardes faites et marchandises; 150 gobelets de fer-blanc. Les membres du comité ne sauront laisser passer cette occasion sans témoigner, au nom des incendiés, la plus vive reconnaissance aux personnes charitables, qui se sont empressées de leur venir en aide par leur généreuse contribution, et sans les inviter, en même temps, à

venir examiner les minutes du comité, et voir comment les argens et articles de provisions, mis à leur disposition, ont été distribués. Par ordre, ALFRED GARNETT, Secrétaire. Lapraire, 22 juin 1847. Dans la vue de dissiper toute impression défavorable qu'aurait pu produire, chez les personnes qui n'en connaissent pas la source impure et méprisable, les écrits publiés dans le Transcript sous le pseudonyme de "one of the sufferers," j'invite avec l'agrément du comité ceux des incendiés qui ont été secourus à venir s'assurer par eux-mêmes, s'ils ont reçu tout ce que leur a accordé le comité. OLIVIER GARNETT, Lapraire, 22 juin 1847. La Revue Canadienne, l'Aurore, les Mélanges Religieux, sont priés de donner une insertion à ce qui précède. NAISSANCES. En cette ville, le 27 du courant, la Dame de L. S. Martin, etc., notaire, a mis au monde un fils. Au Manoir de Beaujeu, Côteau du Lac, la Dame de G. R. Savenue de Beaujeu, etc., a mis au monde un fils. MARIAGES. En cette ville, le 28, par Messire Fay, M. Louis Racine, de cette ville, à Dlle. Eulalie, fille unique de M. François Chausse, de l'Assomption. En cette ville, le 26, par le révé. M. Fleisher, George Johnson, etc., de la cavalerie royale, à Elizabeth, la plus jeune des filles de feu Campbell Sweeney, etc. DÉCÈS. En cette ville, le 20 du courant, Samuel, enfant de feu M. Robert Smith, âgé de 8 ans et 2 mois. En cette ville, hier, Eve-Rebecca, enfant de G. Pelletier, etc., âgé de 3 mois. VENTE A L'ENCAN. PAR L. J. HARKIN. VENTE CONSIDÉRABLE DE Marchandises Seches. S'ÉTA vendus, DEMAIN, JEUDI, un arserment général de MARCHANDISES SECHES, nouvellement importées, consistant en Soierie, Toile, Lainage et Cotouage. 15 Caisses et Balles de Harles Faltes. La vente chaque jour à UNE HEURE. L. J. HARKIN, Encanteur, 23 juin. PROVINCE DU CANADA, District de Montréal. A savoir: EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de HUGUES LEMOINE DE MONTREUIL-Banqueroute. A VIS PUBLIC est par le présent donné que la partie suivante des Biens immeubles appartenant à la dite Banqueroute sera vendue par Encan à l'HOTEL DU CANADA, rue de St-Gabriel, dans la Cité de Montréal. VENDREDI, le NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, savoir: La moitié indivise de cet immeuble, connu comme Seigneurie de Hamany, dans le dit District de Montréal, dans la partie de cette Province, et devant appelée Province du Bas-Canada, contenant 40,200 Arpents plus ou moins, en superficie, bornée au front par une partie du Parc St-Charles, par une partie du Parc Bourcheu, et par une partie de la Rivière Yamaska du côté est, et arriéré par la Township de Upton, du côté ouest par la Seigneurie compagne, avec la moitié indivise de la Seigneurie Seigneuriale, dépendances, un Moulin à Silex et à Farine, ainsi avec la moitié indivise de tous privilèges, rentes seigneuriales et autres droits attachés, appartenant à la dite Seigneurie comme possédé par le dit Banqueroutier. Pour être vendus sans réserve, pour argent comptant. Par ordre HARDOUIN LIONAIS, DAVID LAURENT, Syndics. L. J. HARKIN, Encanteur. 25 juin. N. B. La vente ci-dessus au lieu d'avoir lieu à l'hôtel du Canada, rue St-Gabriel, ainsi qu'annoncé, aura lieu le 9 juillet prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, dans cette partie du Palais de Justice, en la cité de Montréal, ou siège habituellement la Cour de Banqueroute. Par ordre HARDOUIN LIONAIS, DAVID LAURENT, Syndics. L. J. HARKIN, Encanteur. Montréal, 30 juin, 1847. COURS DE LANGUE FRANÇAISE EN 60 LEÇONS. L'Édition de l'ouvrage d'enseignement des familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commença ce jour-là, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flâte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS. Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et apéciens attestant son succès qu'il a obtenu, jusqu'à ce jour sont produits à quiconque les désirera voir. Pour plus amples informations, s'adresser au sousigné, en la maison de Pension de Mlle GILLOUX, coin des rues ST-PAUL et ST-GABRIEL, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M. M. L. "Onnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux messieurs, ils viendront le Cours chez MADAME GILLOUX. CHS. H. LASSIBERAYE. Montréal, 30 juin, 1847. PERDUE. LE 22 dit courant, au Rout à Monkland, une CASQUETTE MILITAIRE garnie en galon d'argent; le moussier qui, par inadvertance, a pu s'en emparer est prié de bien vouloir l'adresser au bureau de l'Adjudant Général de Milice. 25 juin, 1847. BRASSERIE PUBLIQUE. LES Sousignés étant obligés de se tenir souvent à leurs postes du pied du courant, où se trouve leur bierre d'été, informent respectueusement les personnes qui ont des ordres, qu'elles doivent les adresser au Bureau de Poste où leurs vendeurs passent régulièrement tous les jours. FIGEON, DORAY et SAUVAGEAUX. Montréal, 6 Juin, 1847.

Le Canadien de lundi contenait un projet de résolutions qui, d'après des informations exactes, a été adopté mardi soir, dans une assemblée préliminaire composée de cinq à six cents personnes. Les membres du parlement alors à Québec, ont été invités de se trouver à cette réunion. Les journaux de Québec nous diront demain, sans doute les noms de ceux qui y ont parlé et proposé des résolutions. Mais nous savons que M. Aylwin a été appelé avec acclamations. Les citoyens de Québec émettent encore sous l'influence de la nouvelle et magnifique discours que leur représentant avait prononcé pour eux dans l'enceinte parlementaire. Cet éloquent orateur parlementaire a parlé avec beaucoup d'indépendance, il a reproché avec beaucoup de justice, au peuple son inertie morbide, à l'heure où ses représentants luttent pour lui en désespérés et luttent sans l'appui moral sans le secours colossal de cette grande voix qui crée et destitue les pouvoirs. Il a demandé le concours de tous ceux qui aiment et veulent la liberté et le bien-être pour tous, et non le privilège et la prépondérance en faveur d'une race au détriment des autres. C'est en quoi se sont toujours distingués les Canadiens-Français; s'ils avaient des droits acquis et des institutions placées à l'abri des traités et des capitulations à conserver, ils n'ont jamais demandé pour eux une liberté exclusive et égoïste. Au contraire à eux seule est due la liberté religieuse dont jouissent dans ce pays tous ceux qui n'appartiennent à l'église établie; en un mot leurs efforts ont été constamment dirigés contre un pouvoir qui ne voulait la liberté constitutionnelle pour personne. M. Aylwin dit dans le cours de son beau discours qu'il était heureux que l'assemblée à laquelle il avait l'honneur d'adresser la parole, laquelle si promptement la promesse qu'il avait faite en chambre de l'agitation; que le ministère avait dit aux représentants; vous vous plaigiez contre l'ordre de choses existant; mais le peuple est contrainct sur toute l'étendue du Canada. Vos constituants ne sont pas avec vous. Des remerciements enthousiastes unanimes furent votés à M. Aylwin. M. Cauchon, ayant ensuite été appelé, fit remarquer que M. Chabot était présent et comme membre de la ville il était tout naturel qu'il le précéderait. M. Chabot fut appelé par toutes les voix; mais comme il n'était plus dans l'assemblée, M. Cauchon répondit à l'appel qu'on lui faisait, et dit entre autres choses que lorsque M. Aylwin, dans un des plus magnifiques discours qu'il ait jamais entendus, avait promis l'agitation que l'on demandait comme une expression de l'opinion, les représentants du pays, persuadés entièrement que celui-ci tenait avec lui sa promesse, s'étaient écriés spontanément: "Qui, vous avez l'agitation!" L'étincelle électrique est partie de Québec; elle va faire rapidement le tour du pays, transmise par les fils multipliés de l'opinion publique. L'organisation qui vient de se faire va étendre promptement partout des ramifications salutaires par leur influence morale et la sage direction qui partira incessamment du centre d'action. Il y a un malaise si général et si insupportable senti, un besoin si incompréhensible d'un ordre de choses meilleur, un dégoût si profond de l'état de choses actuel, que la voix unanime du peuple, demande une organisation, en un mot un moyen d'action uniforme et universel pour expulser à jamais des conseils de la Souveraineté, les hommes tristes qui compromettent si gravement les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord et les libertés constitutionnelles du peuple canadien. Leur administration odieuse amène deux choses à la fois, produit à la fois deux éléments opposés, le despotisme et l'anarchie, l'anarchie par le despotisme, et le despotisme par la corruption et la démoralisation. L'administration qui présida malgré nous à nos destinées est affreusement corrompu et corruptive; les moyens qu'elle emploie pour se maintenir au pouvoir sont infâmes et honteux à l'excès. Elle lonte même dédaigneusement aux pieds le masque de la pudeur et de la justice pour attacher publiquement et joyeusement l'injustico et l'ignominie avec une audace et un cynisme inouis même dans les pages les plus sombres et les plus regrettables de l'histoire de la Grande-Bretagne. Un paucil état de choses n'est-il pas capable de faire désespérer de l'avenir d'un si beau pays, qui lutte déjà contre tant d'autres influences ennemies. La législation des hommes du pouvoir est absurde, ignorante, mauvaise dans son esprit, mauvaise dans ses tendances, mauvaise dans ses effets. Comment voulez-vous qu'il n'en soit pas ainsi, lorsque le cœur de ceux qui légifèrent est méchant, machiavélique dans ses desseins de dénigrement national. Il faut donc empêcher cette législation; il faut la paralyser par tous les moyens possibles. Ne vaudrait-il pas mieux mille fois qu'il n'y ait pas de législation du tout, en présence de ce que celle-là a fait de mal. N'a-t-elle pas violé et violé nos droits et nos institutions les plus chères; ne nous pousse-t-elle pas graduellement, et systématiquement du sol qu'ont fécondé nos pères? ne nous place-t-elle pas petit à petit dans la dépendance d'un petit nombre d'hommes qui veulent notre asservissement et notre idiotisme parce que de cette condition indispensable dépend leur agrandissement et leur domination démesurée. Tous ceux qui ne veulent pas la liberté et le bien-être pour tous; ceux qui portent atteinte à ce grand principe qui est la base fondamentale de toutes les sociétés civilisées; tous ceux-là ne méritent pas de jouir eux-mêmes de la liberté, dans les limites du droit et de la justice. Nous faisons un souhait en terminant, c'est que la nouvelle capitale imite l'ancienne, la plus promptement possible et fasse entendre aux oreilles mêmes de nos ministres la voix puissante de l'opinion publique. Des correspondances nous apprennent que la fête religieuse et nationale du Canada, la St-Jean-Baptiste a été chômée avec beaucoup de pompe et d'éclat dans la plupart des paroisses de ce district. A St-Hyacinthe, Berthier, St-Antoine, Sorel, St-Ours, Chambly et St-Charles, il y a eu de magnifiques processions et des banquets pour l'occasion; ces réjouissances nous causent d'autant plus de satisfaction qu'elles sont un indice certain qu'un esprit national Canadien va s'établissant de plus en plus. Cet esprit, ce culte de la patrie fructifiera; il tend à lier tous les Canadiens entr'eux, à les faire s'aider les uns les autres, à répandre parmi le peuple les germes des plus nobles sentiments de notre nature, à le civiliser, et le moraliser. Lundi soir, dans la chambre d'assemblée, la motion pour un vote de non confiance que M. Cameron de Lanark propose contre le commissaire des terres de la couronne a été remise à un autre jour. M. le procureur-général Badgley a donné avis qu'il introduirait un bill pour un meilleur mode d'assigner les jurés, et un autre bill pour amender la loi des écoles dans le Bas-Canada. Une disposition assez sérieuse et importante concernant le duel a été aussi adoptée en amendement à un bill de M. le sol-gén. Cameron pour venir au secours des familles des personnes tuées par accident. C'est que ceux qui à l'avenir tuent quelqu'un en duel seront obligés de prendre soin de sa famille. ELECTION DE DORCHESTER.—Le Canadien de Québec nous apprend que l'élection de M. Lemieux est assurée à Dorchester, malgré toutes les intrigues que l'on peut mettre en jeu. L'hon. J. Neilson et sept autres conseillers législatifs ont fait entrer sur les journaux du conseil une protestation contre l'ordre donné ces jours derniers sur la motion de M. Morris de biffer les résolutions de M. Neilson. Emigration.—Vendredi dernier, une adresse au gouvernement impérial, a été adoptée par la chambre d'assemblée. Cette adresse se plaint de la classe d'émigrants qui nous vient de la Grande-Bretagne, et demande aux autorités impériales de veiller à ce que la colonie ne soit pas inondée d'une population pauvre et nécessiteuse, et du remboursement d'argent dépensés pour subvenir aux besoins de ceux qui sont venus cette année. Les Emigrés aux Sheds.—La maladie augmente aux sheds. Le nombre des malades est de 1300, et celui des morts de 30 à 40 par jour. On a surtout besoin de nourrices pour les pauvres orphelins. Les autorités font leur possible pour améliorer l'état des choses. La dépense est énorme. Un avis contenu dans la Gazette Officielle annonce que Son Excellence, le Comte de d'Elgin et de Kincardine recevra les dames qui désireront le voir, à Monklands, tous les jours de 3 à 5 h. P. M. LA TEMPERATURE ET LES GRAINS.—Après avoir eu ces jours passés une chaleur excessive, ce matin le temps est magnifique. Les grains ont une belle apparence et promettent beaucoup. On nous informe que les pluies récentes ont causé des dommages considérables aux champs de patates dans des endroits bas. COURS DE LANGUE FRANÇAISE.—Nous recommandons à nos familles l'annonce publiée aujourd'hui dans nos colonnes par M. Lassibey. Les certificats qu'on nous a mis sous les yeux prouvent l'excellence de toute l'enseignement employé par ce monsieur et les nombreux succès obtenus par lui à Québec et ailleurs. On ne saurait trouver une meilleure occasion d'acquiescer la connaissance de sa langue ou d'un perfectionner l'étude que la présente et en si peu de temps. D'après un tableau publié par le chef de police, il paraît que les enterremens en cette ville durant la semaine dernière sont repartis comme suit: Du sexe masculin.....44 " féminin.....48 Du nombre desquels se trouvent 45 émigrés.....46 Reste.....47 Semaine correspondante l'an dernier.....69 Moins cette année.....22 Morts aux Sheds.....173 A. M. L'Éditeur de la Minerve. MONSIEUR.—Les membres du comité de distribution de secours destinés aux incendiés de Lapraire, vous prient de vouloir bien insérer dans votre journal, le tableau ci-dessous, démontrant ce qui a été reçu et distribué depuis le cinq d'août dernier jusqu'au 22 du courant: Montant reçu en argent.....£1108 3 0 Articles de provisions et autres effets convertis en argent..... 17 15 0 £1125 18 0 Argens distribués..... 1115 18 9 Balance entre les mains du trésorier à être distribuée ultérieurement.....£ 10 0 0 Articles de provisions distribués par les dames de la société de charité à la requête du comité: 72 quarts de fleur; 7 quarts de lard; 1 quart de bœuf; 11 quintaux de biscuits; 1 balle de hardes faites et marchandises; 150 gobelets de fer-blanc. Les membres du comité ne sauront laisser passer cette occasion sans témoigner, au nom des incendiés, la plus vive reconnaissance aux personnes charitables, qui se sont empressées de leur venir en aide par leur généreuse contribution, et sans les inviter, en même temps, à

(A continuer.)

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'un honneur aux amateurs de belles plantes...

13 oct.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES.

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLEY et MONTREAL...

PLACES DE DÉPARTS.

Table with columns for DE MONTREAL and DE CHAMBLEY, listing departure times and agents.

Pour fret et passage, s'adresser au Capitaine, à bord.

AGENTS:

Sord... J. MONDOR. St. Charles... J. L. HERBERT. Chambley... J. O. BUNKER.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs.

W. Workman, Président. Francis Hincks, Secrétaire et Trésorier.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les dépôts.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 Grande rue St. Jacques.

EXTRAIT.

MONTANT dû aux dépositaires le 31 mars 1847, £20350 3 9.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE. On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions...

ÉTABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE, ENSEIGNE de la CHARUE DOREE. No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis.

BIJOUTERIE NOUVELLE.

N° 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, N° 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER.

L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE...

MONTRES ET HORLOGERIE.

Montres de dames émaillées en or, couvertes. Montres de messieurs en or couvertes et double boite, Lever et Japino.

PENDANTS OU BOUCLES D'OREILLES DU DERNIER GOUT, ÉPINGLETTES, ÉPINGLES, BAGUES DE PIERRES PRÉCIEUSES.

Épingles pour messieurs, Loquets, Croix et Croix en or, Ornaments de cou, Chaînes d'or, Chaînes-Gardes, Cadeaux pour montres, Chaînes d'acier, en sautoir ditto, à Braguettes, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en or et acier.

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LADIES COMPANIONS.

Perfumes, Bâtes à ouvrage pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montures d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour Peau chaude couverts, Campas de poche.

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMERIES FRANÇAISES, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, ETC., ETC.

Montréal, 8 juin, 1847.

HOTEL DES SOURCES DES VARENNE.

LES PROPRIÉTAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hôtel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison.

IMPORTATION DU PRINTEM P MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON, Annonce respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erromanga, de la partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province.

Une grande variété d'étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chemisettes du plus beau travail à l'aiguille, des plus nouveaux patrons A MOITIE PRIX.

Chapeaux, Rubans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc. TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Chales, que pour le genre et le bon marché se rembourneront rarement sur ces marchés.

Les modistes peuvent s'approvisionner de petites quantités de toutes espèces de marchandises aux prix en gros. UN SEUL PRIX DEMANDE.

No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Épargne, 1er juin 1847.

BEAUDRY & FRÈRE.

No. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreux pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de

CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE, pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises, de tous genres, gants en français, patrons de Robe d'une étoffe et goût nouveau, Chales cashmere et satin, étoffe à pantalons et veste, etc.—Aussi,

BOUCLES A WESTE AIES CASTO ET FEUILLE D'ERABLE. Montréal, 21 mai 1847.

SALLE DE CONCERT ET DE PANORAMA. PLACE JACQUES CARTIER.

Le Public est respectueusement informé que le nouvel établissement susdit sera ouvert pour sa réception, MERCREDI SOIR 2 JUILLET 1847, où l'on représentera le spectacle d'un BEAU PANORAMA MOUVANT, représentant la ville de Moscou, au temps de son invasion par Napoléon et sa Grande Armée en 1812.

Prix d'admission—Premier Cercle, 2s. 6d. Cercle de famille, 1s. 3d., enfants adoulescents de 10 ans, moitié prix.

Les portes s'ouvriront à 7 heures, et le spectacle commencera à 8 heures.

N.B. Comme le propriétaire a l'intention de donner une suite de spectacles variés et amusants, durant les mois de l'été prochain—Des chanteurs, lectureurs, et autres personnes possédant des talents publics reconnus—recevront un encouragement libéral, en s'adressant à P. L. ZIMONCZEK, Propriétaire.

28 mai. J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, Rue St. Vincent, No. 8—Octobre

DR. MACDONNELL, A Dénagé de la rue Craig, Au No. 31 Grande Rue Saint Jacques.

LACOSTE & MORIN, Notaires, Coin des Rues St. Thérèse et St. Gabriel.

A GRAND MARCHÉ!

SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES

Dans le magasin ci-devant occupé par MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame. Wm. MALSBERG.

14 mai, 1847. MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahata, Calcedonia, Albion, Erromanga, Britannia, Cœur de Lion, Anna, Aqua Marina, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment général en Soiries, Cotonnages, Lainages, Toiles, Se., &c.

JEAN BRUNEAU, (No. 140 Rue Notre Dame, No. 7 Rue St. Joseph. Montréal 17 Mai 1847.

AUX ENTREPRENEURS. Les Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzsch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneural.

21 mai. L. S. de ROTTERMUND. 30 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU. S'adresser à A. & L. ST. LOIS. 20 mai.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

No. 122, RUE ST. PAUL. No. 122, RUE ST. PAUL.



Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Seches et d'Habillements tout faits. On pourra se procurer chez lui des Effets et des Hardes à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs; ses prix étant extrêmement réduits.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table listing various clothing items and their prices, such as 500 Surtoits, Frocks, de drap noir et couleurs, 22 6 25 0 à 35 3 3.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table listing clothing items and their prices, such as Habit de Drap superfin, (Dress Coat) pour Monsieur de 30 0 à 50 0.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au courant des modes nouvelles, les on vragent sont garanties. HABILLEMENTS d'enfants de toutes grandeurs et qualités de 10s. à 20s.

15 RUE 100 MONTREAL MARENE QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. 203. RUE NOTRE-DAME. (Partie Ouest.)

Première Importation de la Saison.

J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient d'arriver, (par la voie de New-York et du Lac Champlain) un assortiment de MARCHANDISES d'ÉTÉ d'un choix le plus nouveau et le plus à la mode, de

MARCHANDISES DE PARIS, CONSISTANT EN MOUSSELINE de LAINE française, MOUSSELINE, BAREGES, CHALES de Barège de Satin rayé, COLLETS en Mousseline brodée, CHEMISETTES, RUBANS pour Chapeaux, GANTS de la meilleur manufacture de Paris, FLEURS Artificielles d'une grande variété, DENTELLES, FRANPE, BOUTONS, etc. etc. Montréal, 7 mai, 1847.

5,000 PIECES DE TAPISSERIES.

A vendra à bon marché au No. 123, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.—7 mai. Ls. PLAMONDON.

165. TAPIS A L'HUILE. 165. RUE CRAIG.

GRANDE VARIÉTÉ DE PATRONS ET DE COULEURS. A VENDRE PAR M. A. BAYBARRÉ, au No. 115, Rue Craig, près du MARCHÉ A FOIN, 4000 verges de Tapis FLEURIS à l'HUILE, de Patrons magnifiques et variés pour Salons, Passages et Escaliers. Montréal, 26-7 Mai.

ANCIEN ÉTABLISSEMENT CHAPEAUX de LONDRES. MAISON de Chepelleri DE LONDRES

Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame.

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Lily Stoun attendant de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS ET DE CASTOR à vendre par le Soussigné à ses bas prix ordinaires, à l'ancien établissement de Chapelier de Londres, une porte au nord de la Place d'Armes, rue Notre-Dame. ANDREW HAVES. 4 mai 1847.

A. & T. L'ESPERANCE,

RUE ST. PAUL, NO. 78 & 82, PLACE JACQUES CARTIER. NO. 78 & 82

Porte voisine de M. L. P. Boivin, Orfèvre, Bijoutier,

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et superlins, Casimirs, Soiries, Subans, Toiles, Lainages et Cotonnades en grandes variétés. —Aussi

CHAPEAUX FRANÇAIS et ANGLAIS des goûts les plus récents. Ils ont toujours en main une collection de HARDES FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis. Ils confectionneront aussi les hardes à ordre pour lesquels ils gardent les premiers ouvriers.

A. & T. L., saisissent cette occasion pour remercier leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont reçu d'eux, et ils espèrent par leur assiduité aux affaires et la supériorité de leurs articles mériter une continuation des mêmes faveurs.

MAGASIN DES CHAPEAUX de LONDRES. HENDERSON, FRÈRE & CIE.

VIENNENT de faire débarquer du steamboat de ce matin, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode, venus par la voie de Liverpool par le Charles Jones maintenant à Québec.—24 mai.

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig.

Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS. Montréal, 30 Avril, 1847. GEO. GARTH.